



MASTER DE LIGUE 23 & 24 AVRIL 2022

CAHIER DES CHARGES

MAJ 17/12/2022

Contenu

I.	DISPOSITIONS GENERALES	3
1.	Préambule	3
2.	Organisation	4
II.	SITE DE COMPÉTITION.....	4
1.	Surface.....	5
2.	Terrain(s) de jeu et son environnement.....	5
3.	Barriérage	5
4.	Eclairage (au choix de l'organisateur)	5
5.	Site de repli.....	5
6.	Poste de secours	6
7.	Speaker et DJ	6
8.	Bénévoles	6
9.	Officiels.....	6
III.	ORGANISATION GÉNÉRALE	7
1.	Matériel	7
IV.	COMMUNICATION ET MARKETING	8
V.	DISPOSITIONS FINANCIERES.....	8
1.	Buvette	8
2.	Partenariat.....	8
3.	Prise en charge par la Ligue.....	8
4.	Dépenses de l'organisateur	9
5.	Recettes de l'organisateur.....	9
VI.	PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19	9

I. DISPOSITIONS GENERALES

1. Préambule

La Fédération Française de Basketball propose, pour les catégories U13, U15, U18, Séniors & +35ans Filles et Garçons, une offre de championnat 3x3, appelée series au niveau départemental et master au niveau régional.

- Les Series de comité : la première phase qui se déroulera du 15 octobre jusqu'à fin mars. Les comités départementaux peuvent, s'ils le souhaitent, proposer également une finale départementale pour définir le champion départemental.
- Le Master de Ligue : la seconde phase, à organiser par la ligue régionale entre avril et mai, pour les meilleures équipes de la phase des "Séries" de chaque comité.

Les Comités qualifient les 2 meilleurs équipes des « Series » dans chaque catégorie pour participer au « Master de Ligue ».

Les catégories proposées :

- U13 F&M, mixité possible
- U15 F&M, mixité possible
- U18 F&M
- Séniors F&M
- +35ans F&M

L'organisation d'un Master de Ligue est soumise au respect de ce cahier des charges.

L'organisateur préparera l'événement en étroite collaboration avec la Ligue. Il sera tenu de respecter les stipulations du présent cahier des charges, et faire respecter auprès des tiers toute obligation souscrite par lui en exécution de ce cahier des charges et/ou relative à l'événement. Il sera responsable vis à vis de la Ligue de tout manquement personnel et/ou de tiers avec qui il aurait contracté pour l'exécution du cahier des charges ou de l'événement, nonobstant tout recours direct éventuel de la Ligue auprès de ces tiers. Toute action envisagée sortant du cadre du présent cahier des charges, et n'étant pas prévue par ses stipulations, devra être soumise à la Ligue pour approbation.

Les détails d'application de ce cahier des charges et la résolution des problèmes qui viendraient à survenir donneront lieu à une concertation permanente entre les représentants de la Ligue et l'organisateur. Dans cet esprit, des échanges permanents et des réunions seront à programmer entre la Ligue et l'organisateur.

2. Organisation

DATE : 23 & 24 Avril 2022

Samedi 23 Avril : U13 G&F, U15 G&F,

Dimanche 24 Avril : U18 G&F , SENIORS G&F, +35 G&F

Règles de participation :

Au regard des classements transmis par les Comités Départementaux de son ressort territorial, la Ligue Régionale enregistre les inscriptions des équipes qualifiées pour le Master de la Ligue. Seules les équipes s'étant qualifiées lors des phases départementales peuvent participer. Il regroupe au maximum 12 équipes dans chaque catégorie.

Format :

Les 12 équipes sont réparties dans 4 poules de 3 équipes.

Les équipes de chacune des poules se rencontrent une fois et à l'issue des matchs un classement est établi pour chaque poule.

Les deux premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour les quarts de finale en match à élimination directe.

Les rencontres sont déterminées par l'Event Maker.

Les vainqueurs des quarts sont qualifiés pour les demi-finales à élimination directe.

Les vainqueurs des demi-finales sont qualifiés pour la finale.

Le titre de Champion Régional est attribué à l'équipe vainqueur de la finale.

L'organisateur peut mettre en place des matchs de classement au sein d'une poule basse (exemple : poule de 4 avec les 3èmes de chaque poule).

L'équipe vainqueur du tournoi est désignée « Championne Régional 3x3 dans sa catégorie »

L'organisateur s'engage à ce que tous les joueurs et joueuses, participant au Master de Ligue, soient titulaires d'une licence compétition 3x3 valide pour la saison en cours. Une saison sportive va du 1er Juillet de l'année N jusqu'au 30 juin de l'année N+1.

Il s'engage à suivre le règlement sportif particulier.

II. SITE DE COMPÉTITION

Le choix du site se portera de préférence sur un lieu accessible avec beaucoup d'espace.

Le site de compétition devra de préférence se situer dans un environnement offrant la meilleure communication pour l'évènement et être accessible et fréquenté par le plus large public. Un lieu insolite pourra être envisager (Ex : Jardin d'un château, Parc etc...)

1. Surface

L'organisateur doit mettre à disposition une surface plane et lisse dégagée de tout obstacle au sol ou dans les airs.

L'espace mis à disposition doit être au minimum de 800 m² et devra supporter une charge de 600kg/m².

2. Terrain(s) de jeu et son environnement

Le site sera composé de 2 ou 3 terrains de 3x3 :

- 1 terrain central de type terrain 3x3 mobile avec, si possible quelques places assises.
- 1 ou 2 terrains annexes pour les matchs de poule et les échauffements. Ce terrain pourra être soit un terrain extérieur, soit un gymnase, soit un terrain 3x3 mobile.

3. Barriérage

En fonction du site et de la municipalité, un barriérage peut être envisagé.

4. Eclairage (au choix de l'organisateur)

En cas de déroulement de la compétition en nocturne, le site doit avoir un éclairage suffisant pour permettre le bon déroulement de la compétition. Un éclairage de 750 Lux au sol minimum est nécessaire sur le terrain central. A ce titre, l'organisateur doit prévoir les installations nécessaires. Selon l'infrastructure choisie, celle-ci devra se situer au minimum à 2 mètres de distance du terrain et être sécurisée afin d'éviter que les joueurs ne se blessent. Des essais seront à programmer le soir de l'installation afin d'ajuster le réglage des lumières.

5. Site de repli

L'organisateur doit prévoir 2 salles de repli utilisables en cas d'intempéries pour la totalité de la compétition. Ces salles seront classées, à minima, H1 par la FFBB. Elles devront disposer du matériel suivant :

- 2 tables pour la gestion sportive (une table pour la table de marque, une pour l'Event Maker) ;
- 10 chaises.

Ce gymnase devra, si possible, se situer dans un rayon de 5 kilomètres autour du site de compétition initial.

6. Poste de secours

L'organisateur se doit d'assurer la sécurité du public et des participants. A ce titre, un poste de secours doit être mis en place (création d'un espace identifié). L'organisateur peut soit faire appel à une association de secouriste ou disposer de personne titulaire au minimum du PSC1.

7. Speaker et DJ

L'organisateur est en charge de l'animation de la compétition. Il doit prévoir de ce fait la présence d'un speaker et si besoin d'un DJ (ou d'une personne gérant la playlist).

8. Bénévoles

L'organisateur doit assurer, en amont du Master de Ligue, la constitution d'une équipe de bénévoles capables d'encadrer les différentes missions indispensables au bon déroulement du tournoi. Les principales missions des bénévoles sur un Master de Ligue sont :

- Montage et démontage des/du terrains 3x3 (au moins 6 personnes)
- Gestion des tables de marque (via l'utilisation de l'Event Maker) et des 12 secondes – 4 personnes minimum
- Accueil et suivi des équipes – 2 personnes minimum
- Gestion de l'espace restauration et de l'éventuelle buvette– 3 personnes minimum
- Responsable des protocoles – 1 personne minimum
- Gestion des animations – 1 personne minimum

Un régisseur général (bénévole), synchronisant l'ensemble du planning du tournoi sur la journée avec le timing des matchs, les animations ainsi que les protocoles, est fortement conseillé.

9. Officiels

➔ Refs

Au minimum, 6 refs sont nécessaires : ils seront désignés par la Ligue au moins 1 mois avant l'évènement.

L'organisateur doit être en mesure de :

- proposer un espace pouvant accueillir les refs.
- Prendre en charge le repas des refs, si nécessaire.

➔ Marqueurs 3x3

Une équipe de marqueurs 3x3 doit être en place sur l'ensemble de l'Open Plus Access. Elle devra maîtriser l'Event Maker et la gestion des 12 secondes. Cette équipe de marqueurs sera désignée par la Ligue au moins 1 mois avant l'évènement. Un référent Event Maker sera désigné par l'organisateur.

III. ORGANISATION GÉNÉRALE

1. Matériel

→ Ballons

Des ballons 3x3 devront être utilisés lors de toutes les rencontres du Master de Ligue.

→ Eau

L'organisateur devra aménager au moins 1 point d'eau potable sur le site de compétition. Si aucun point d'eau n'est accessible, l'organisateur prévoit un stock d'eau pour les joueurs pour l'évènement. L'organisateur devra fournir un stock d'eau pour les bénévoles et les intervenants durant la totalité de la manifestation. Il est conseillé de privilégier les gourdes aux bouteilles plastiques dans un souci écologique.

→ Matériel terrain

Pour chaque terrain il faut prévoir :

- 1 table
- 3 chaises
- 1 point électrique (16A – multiprises)

IV. COMMUNICATION ET MARKETING

La Ligue réalisera l'affiche et le programme de l'événement, qu'il communiquera au Comité organisateur au plus tard 3 semaines avant la manifestation.

La ligue et l'organisateur assureront conjointement la promotion de l'événement.

La Ligue assurera l'habillage des terrains avec les supports de communication de la Ligue et des partenaires de la ligue. La visibilité de partenaires locaux sera possible.

L'organisateur s'engage à faire la promotion du Master de Ligue auprès des collectivités, des commerçants, des clubs locaux affiliés à la FFBB et de relayer les informations sur ses supports de communications internes et externes. L'organisateur assurera également les liens avec la presse et les médias locaux afin d'obtenir une couverture médiatique de l'événement en amont, pendant et en aval de la manifestation.

La Ligue se charge de communiquer sur son site internet et via ses réseaux sociaux.

L'organisateur devra prévoir la réalisation de photos de l'événement.

V. DISPOSITIONS FINANCIERES

1. Buvette

L'organisateur peut organiser pour son propre compte :

- Une buvette (la déclaration auprès des services fiscaux lui incombe)
- Des ventes diverses (tombolas, articles divers...).

La Ligue ne pourra prétendre à aucun reversement sur les recettes.

2. Partenariat

L'organisateur peut organiser la promotion d'un partenaire, mais doit en informer préalablement la Ligue, qui s'assurera de sa conformité.

Dans le cas d'une vente de produits dérivés, le Comité organisateur doit s'assurer que les produits proposés respectent les partenariats de la FFBB et de la Ligue, et ne soient pas en contradiction.

La Ligue ne pourra prétendre à aucun reversement sur les recettes de partenariat convenu par le Comité organisateur ou le-s club-s délégué-s.

3. Prise en charge par la Ligue

La Ligue prendra en charge :

- Le transport aller et retour de 2 ou 3 terrains 3x3 mobile ;

CAHIER DES CHARGES OPENS PLUS ACCESS SUPERLEAGUE & JUNIORLEAGUE

- Les tests du décret de juin 1996 sur les buts de basket (test à 320 kg) ;
- La mise à disposition de chronometre de jeu 3x3 (1 par terrain 3x3 mobile) ;
- Si necessaire, le gardiennage du site sur 3 nuits (vendredi, samedi, dimanche) ;
- Les frais d'impression des documents de communication ;
- Les recompenses des champions regionaux.

4. Dépenses de l'organisateur

- La restauration pour les bénévoles, le manager d'organisation et les refs.
- Sécurité (si utilisation des terrains en dehors des 2 jours de compétition)
- Poste de secours
- Logistique
 - o Des tentes du site de l'évènement
 - o Des places assises ;
 - o De l'électricité
 - o Tribunes / électricité
 - o De la sonorisation du site
 - o De l'éventuel écran géant LED et sa gestion (si présent)
 - o D'une connexion internet
 - o De l'éventuel éclairage
- Les éventuels frais d'animation

5. Recettes de l'organisateur

Les recettes de l'évènement seront pour l'organisateur.

VI. PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

Si besoin, un protocole sanitaire sera envoyé aux co-organisateur par la Ligue un mois avant la compétition et devra être impérativement être mis en place.



LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE BASKETBALL

Allée Sadi Carnot – 45770 SARAN

Tél : 02 38 79 00 60
3x3@centrevaldeloirebasketball.org

centrevaldeloirebasketball.org

